

Résumé des modifications apportées à la deuxième ébauche des Normes d'agrément de la CADC pour les programmes de formation en soins de santé bucco-dentaires

Généralités

La deuxième ébauche révisée conserve le cadre à six domaines de la première ébauche tout en intégrant les commentaires issus de la consultation publique et l'examen ultérieur du groupe de travail. Les révisions visent à simplifier la structure des normes, à réduire les chevauchements, à clarifier les attentes en matière d'agrément et à renforcer les preuves que les programmes devront fournir.

1. **Simplification :** Le niveau « Élément », utilisé dans l'ensemble de la première ébauche a été supprimé, ce qui crée une structure plus directe allant de « Domaine » à « Portée », en passant par « Norme », « Résultat » et « Preuves requises ».
2. **Révision :** L'expression « indicateur(s)/preuve(s)/document(s) » a été remplacée par « preuves requises », les exigences ayant été peaufinées afin de les rendre plus précises et moins exigeantes sur le plan de la documentation.
3. **Regroupement :** Les résultats et les exigences qui se chevauchaient ont été combinés, le cas échéant, afin de réduire les doublons.
4. **Clarification :** Les normes et les résultats ont été révisés afin de mieux distinguer les exigences d'agrément des preuves utilisées pour démontrer la conformité.
5. **Résultats :** La deuxième ébauche offre un cadre plus rationalisé et mesurable tout en conservant l'esprit des six domaines d'origine.

DOMAINE 1 – Sécurité publique et gestion des risques

- **Renforcement :** Les exigences en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) ont été révisées, passant d'une preuve générale des politiques, de la surveillance et des activités du comité à des attentes plus claires concernant la mise en œuvre, les compétences des étudiants, la supervision par le corps professoral et les mesures correctives. La première ébauche mettait principalement l'accent sur les politiques de PCI, la surveillance, les dossiers du comité et les résultats des vérifications cliniques.
- **Élargissement :** Les sections sur le consentement et la confidentialité abordent désormais les exigences provinciales et fédérales applicables en matière de protection des renseignements personnels, la confidentialité numérique, le traitement et la conservation des renseignements sur les patients, ainsi que la cybersécurité.
- **Clarification :** Le suivi de la sécurité des patients met davantage l'accent sur la documentation précise et complète des soins prodigués aux patients, la vérification des dossiers, les protocoles de signalement des incidents et le suivi de l'assurance qualité.
- **Regroupement :** Les exigences juridiques et éthiques ont été rationalisées. Les quatre résultats connexes de la première ébauche ont été réorganisés en deux exigences plus claires sous « Responsabilités professionnelles et éthiques » et « Protocoles de protection », ce qui réduit les chevauchements tout en conservant les exigences fondamentales en matière de réglementation et de protection des patients.
- **Résultats :** Le domaine 1 met désormais davantage l'accent sur la mise en œuvre et le suivi concrets des exigences en matière de sécurité des patients et du public, plutôt que sur la simple documentation de l'existence de politiques et de procédures.

DOMAINE 2 – Gouvernance, leadership et assurance qualité

- **Révision :** Le titre du domaine est passé de « Gouvernance et assurance qualité » à « Gouvernance, leadership et assurance qualité », intégrant ainsi explicitement le leadership du programme au sein du domaine.
- **Renforcement :** Les structures de gouvernance exigent désormais explicitement une autorité, une responsabilité et des pouvoirs décisionnels clairement attribués, contrairement à l'exigence plus

générale de la première version qui prévoyait une structure de gouvernance assortie d'un contrôle et d'un examen par le leadership. De même, les exigences en matière d'assurance qualité mettent davantage l'accent sur la démonstration de la manière dont l'information sur la performance du programme et la rétroaction contribuent à son amélioration.

- **Élargissement :** La représentation au sein de la gouvernance a été élargie : initialement axée sur la représentation étudiante, elle inclut désormais la représentation et la participation des étudiants, du corps professoral et du personnel en soins de santé bucco-dentaire.
- **Réorganisation :** Les exigences en matière de leadership, auparavant réparties entre les résultats attendus relatifs au leadership et à la communication, ont été regroupées au sein d'une norme plus claire sur le leadership du programme, renforçant ainsi la distinction entre la gouvernance et le leadership opérationnel.
- **Résultats :** Le domaine 2 établit des lignes de responsabilité plus claires entre la gouvernance, le leadership du programme et l'amélioration continue de la qualité.

DOMAINE 3 – Conception, mise en œuvre et ressources du programme

- **Élargissement :** La portée a été élargie au-delà des exigences nationales en matière de compétences et des technologies émergentes afin d'aborder explicitement les compétences propres à la profession requises pour l'admission à la profession, les exigences réglementaires, la pratique fondée sur des données probantes, la sécurité culturelle, la pensée critique, l'apprentissage interprofessionnel et la littératie en santé.
- **Renforcement :** L'élaboration des programmes d'études exige désormais un processus documenté pour l'élaboration et la révision des programmes, la preuve d'un enchaînement progressif allant des connaissances fondamentales à l'application clinique ou professionnelle, ainsi que la preuve que les données sur la performance des programmes servent à évaluer l'efficacité des programmes d'études. L'enseignement efficace aborde désormais plus clairement les méthodes d'enseignement diversifiées et conçues de manière intentionnelle, y compris la conception universelle de l'apprentissage (CUA) et les divers systèmes de connaissances. Les sections « Corps professoral qualifié » et « Supervision clinique » ont également été renforcées afin de traiter des titres de compétences, du statut réglementaire, de l'expertise clinique, des ratios étudiants-formateur et de la vérification de la situation professionnelle actuelle.
- **Clarification :** L'harmonisation du programme d'études exige désormais un lien explicite entre les résultats attendus du programme et des diplômés, les objectifs d'apprentissage des cours et les compétences professionnelles précises requises pour l'admission à la profession, y compris un processus de mise à jour du programme d'études lorsque les cadres de compétences ou les exigences réglementaires changent.
- **Élargissement :** La section « Tendances actuelles et émergentes dans la pratique » indique désormais les développements contemporains, comme la dentisterie numérique, l'intelligence artificielle, les dossiers électroniques, la télédentisterie, la radiographie numérique, l'empreinte numérique, la CFAO, la protection des données et l'utilisation éthique de la technologie.
- **Ajout/Élargissement :** La « durabilité des ressources » a été ajoutée comme résultat sous la rubrique « disponibilité des ressources » afin de définir plus clairement les exigences en matière de preuves pour la planification des opérations et des investissements, le renouvellement de l'équipement et de la technologie, la gestion des imprévus liés à la dotation en personnel et les changements apportés au programme d'études ou à la taille des cohortes.
- **Révision :** Les exigences en matière de recherche et d'activité académiques ont été adaptées au type de programme et à la mission de l'établissement. La première ébauche contenait un cadre commun de recherche et d'activités académiques, tandis que la deuxième ébauche distingue les attentes propres à chaque programme, avec quelques exemples précis présentés dans le document d'orientation.
- **Résultats :** Le domaine 3 établit un lien plus clair entre la conception du programme d'études, l'enseignement, la supervision clinique, les ressources et les activités académiques, d'une part, et les

exigences actuelles en matière d'admission à la profession ainsi qu'un programme durable, d'autre part.

DOMAINE 4 – Expérience d'apprentissage et soutien aux étudiants

- **Élargissement :** La portée décrit désormais explicitement un environnement éducatif favorable, accessible, inclusif, équitable et sécuritaire sur le plan psychologique, de l'admission jusqu'à l'obtention du diplôme.
- **Renforcement :** Les sections « Admissions » et « Sélection » comprennent désormais des exigences plus claires en matière de preuves concernant les prérequis, la documentation, les coûts, les critères de sélection et les mesures d'adaptation accessibles au public. La section « Inclusion et respect » exige désormais la preuve que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) sont appliqués dans l'ensemble du processus : admission, environnements d'apprentissage, soutien aux étudiants, évaluation, formation clinique et participation globale au programme, en tenant compte des préoccupations liées à la discrimination, au harcèlement, aux préjugés et à l'accessibilité.
- **Repositionnement/élargissement :** La section « Diversité des admissions », qui figurait sous le domaine 6 dans la première ébauche, est désormais traitée dans le cadre des admissions des étudiants et inclut explicitement le recrutement, l'admission, la participation, la rétention et l'achèvement des études par les Autochtones et les groupes ayant droit à des mesures d'équité.
- **Regroupement :** Les exigences en matière de soutien aux étudiants ont été réorganisées afin de définir plus clairement les attentes concernant les plaintes et les appels, l'orientation académique, les mesures d'adaptation et l'accessibilité, le counseling en matière de santé et de mieux-être, l'aide financière et les autres services de soutien.
- **Élargissement :** La « Préparation à la carrière » aborde désormais plus clairement les renseignements relatifs à la certification, aux examens, à l'inscription et au permis d'exercice, ainsi que les parcours professionnels et les possibilités de formation postuniversitaire, parallèlement aux réalités psychologiques, éthiques, réglementaires, administratives, professionnelles, de sécurité et de mieux-être inhérentes à la pratique professionnelle.
- **Résultats :** Le domaine 4 offre un cadre plus intégré et centré sur l'étudiant, couvrant l'accès équitable, le soutien, le bien-être, l'inclusion et la transition vers la pratique professionnelle.

DOMAINE 5 – Évaluation et notation en vue de l'admission à la profession

- **Réorganisation :** La structure du domaine, initialement axée sur les compétences professionnelles, les méthodes et la conception de l'évaluation, a évolué vers une séquence plus claire allant du processus d'évaluation à l'évaluation des étudiants et à la rétroaction sur l'acquisition des compétences. La première ébauche privilégiait l'harmonisation des compétences entre les différents domaines professionnels et l'acquisition de compétences par la prise en charge de patients, ce qui recoupait certains aspects du domaine 3.
- **Ajout :** Un résultat dédié au « processus d'évaluation et de révision » exige désormais que les programmes tiennent compte de la validité, de la fiabilité, de la pertinence, de l'équité et de l'uniformité entre les cours, les sites et les cohortes.
- **Clarification :** L'évaluation des compétences des étudiants a été divisée en « apprentissages fondamentaux et précliniques » et en « soins cliniques aux patients », ce qui permet une progression plus claire des connaissances et des compétences de base vers la compétence clinique.
- **Renforcement :** Les programmes doivent démontrer que les étudiants ont acquis les connaissances théoriques préalables et la préparation préclinique avant l'octroi de privilèges particuliers en matière de soins aux patients. Les programmes doivent démontrer l'existence d'un processus permettant de confirmer définitivement la compétence en matière de soins aux patients avant l'obtention du diplôme. La section « Rattrapage » a été élargie pour devenir « Rattrapage et réévaluation », exigeant des parcours et des processus définis et appliqués de manière uniforme pour la gestion du rendement et de la conduite.

- **Élargissement :** La section « Rétroaction et progression » comprend désormais une rétroaction opportune axée sur l'apprenant, un suivi des compétences par rapport à des repères de progression définis, ainsi qu'un soutien documenté pour les étudiants qui ne répondent pas aux attentes.
- **Résultats :** Le domaine 5 met désormais davantage l'accent sur la qualité et la fiabilité du système d'évaluation du programme, ainsi que sur la démonstration de l'acquisition progressive des compétences avant l'obtention du diplôme.

DOMAINE 6 – Sécurité culturelle et soins centrés sur la communauté

- **Renforcement :** La portée a été revue. La première ébauche, plus large, mettait l'accent sur les soins respectueux de la culture pour des populations diverses, afin d'aborder explicitement les préjudices coloniaux, la lutte contre le racisme, la responsabilité relationnelle, les communautés autochtones, les détenteurs de droits autochtones et les groupes ayant droit à l'équité. Le rôle des aînés, des détenteurs de savoir, des éducateurs communautaires et d'autres experts en la matière a été clarifié.
- **Élargissement :** L'intégration de la « sécurité culturelle dans le programme d'études » exige désormais des preuves concernant la santé des Autochtones, l'histoire coloniale et ses préjudices, la lutte contre le racisme, les soins tenant compte des traumatismes, l'équité en matière de santé, l'autoréflexion critique et la responsabilité relationnelle, ainsi que l'évaluation de la capacité des étudiants à appliquer ces concepts. Les « environnements d'apprentissage respectueux des différences culturelles » abordent désormais explicitement les abus de pouvoir et les comportements néfastes, avec des mécanismes de signalement, d'enquête, de résolution et d'amélioration.
- **Ajout :** La question de « tâches imposées en fonction de la culture » est abordée, y compris les attentes relatives à la participation volontaire, à la reconnaissance de la charge de travail, à la rémunération et au soutien des étudiants, du corps professoral et du personnel autochtones.
- **Repositionnement :** Diverses conditions d'admission ont été déplacées vers le domaine 4, ce qui permet au domaine 6 de se concentrer plus directement sur la sécurité culturelle, les soins respectueux de la culture, les environnements d'apprentissage et les relations communautaires.
- **Révision :** L'engagement communautaire est passé de la simple démonstration d'activités de sensibilisation à l'établissement de relations durables et réciproques avec les communautés autochtones et/ou celles ayant droit à l'équité, ainsi qu'avec les partenaires communautaires.
- **Résultats :** Le domaine 6 a évolué d'un cadre général de compétence et de diversité culturelles vers un cadre plus explicite de sécurité culturelle, de lutte contre le racisme, ainsi que de réconciliation et de responsabilité relationnelle, afin de répondre aux besoins en matière de soins de santé bucco-dentaire des différents groupes communautaires et populations.

Conclusion

Les changements les plus importants concernent la simplification structurelle, le regroupement des exigences qui se chevauchent, des preuves requises plus claires et plus mesurables, une harmonisation plus forte entre la réglementation et les éléments propres à la profession, ainsi qu'un renforcement ciblé des domaines cernés lors des consultations. Ces révisions aboutissent à une norme plus rationalisée, mesurable et évaluable, tout en précisant les exigences relatives aux programmes et en préservant la flexibilité nécessaire pour tenir compte des différences entre les divers types de profession, de contextes institutionnels et d'exigences des autorités compétentes.